



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 22 mai 2019

N° 95/05/2019 : CELLULE OPERATIONNELLE RIVIERES - TRAVAUX 2019 : DEMANDES DE SUBVENTIONS

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi 22 mai à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 16 mai 2019.

Présents Titulaires : 32

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Jean-Martial DEJEAN, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Bernard GISQUET, Clarisse HEULLAND, Francis LABRUYERE, Véronique LAGARRIGUE, Sophie LARAN, Pauline MINER, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Bernadette SERIEYS, Monique VALAT, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 11

Mesdames, Messieurs, Jean-Luc BUDOIA à Philippe FRANCOIS, Didier CLAMENS à Claude VIGOUROUX, Alain CRIVELLA à Véronique LAGARRIGUE, Thierry DEVILLE à Brigitte BAREGES, Jacques GAYRAL à Pierre BONNEFOUS, Paul GRAND à Christian MOULIS, Annie GUILLOT à Clarisse HEULLAND, Jean-Louis IBRES à Alain ABADIE, Pierre-Antoine LEVI à Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ à Danielle AMOUROUX, Valérie RABAULT à Rodolphe PORTOLES.

Absents Excusés : 5

Madame, Messieurs, Nadia CHEKLIT, Michel CORNILLE, José GONZALEZ, Gaël TABARLY, Thierry VIALON.

**Madame Marie-Claude BERLY donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

La Cellule Opérationnelle Rivières (COR) assure la gestion de l'ensemble des cours d'eau du territoire du Grand Montauban.

Depuis 2009, l'arrêté préfectoral de Déclaration d'Intérêt Général permet de réaliser un programme de travaux de restauration des berges sur l'ensemble des bassins versants compris dans le territoire du Grand Montauban et étendu aux communes limitrophes.

La COR dispose à ce jour d'un technicien de rivières, d'un garde gestionnaire des rivières et de deux agents d'entretien du milieu naturel pour le suivi d'environ 200 kilomètres de ruisseaux sur son territoire, de 45 kilomètres sur les communes limitrophes et de 44 km de berges du Tarn.

Depuis 2010, le Grand Montauban assure la gestion et l'entretien des berges du Tarn situées sur le Domaine Public Fluvial.

La COR réalise :

- les travaux d'entretien des terrains communaux bordant les ruisseaux ainsi que la restauration des berges sur certains linéaires (entretien de la végétation rivulaire, plantations, ramassage et tri de déchets).
- en régie ou fait réaliser à des entreprises des aménagements de berges pour remédier à des érosions et des aménagements du lit des cours d'eau pour redonner à ces derniers leurs qualités hydromorphologiques et restaurer les fonctions biologiques.

La COR fait également appel à des entreprises munies d'engins spécifiques pour les travaux tels que :

- Le traitement de la végétation dense
- L'aménagement de berges
- Tous les travaux d'enlèvement de gros embâcles

En 2012, le Grand Montauban a lancé une étude hydromorphologique sur l'ensemble du réseau hydrographique du territoire à l'échelle des bassins versants. Cette étude permettant de visualiser un état écologique des masses d'eau a été réalisée en interne et finalisée courant 2016. Elle s'est poursuivie par un Plan Pluriannuel de Gestion visant l'atteinte du bon état écologique. Cet outil a été validé par un COPIL le 08.04.2016.

Afin d'assurer, au titre de l'exercice 2019, le financement de la gestion des cours d'eau qui implique des études, des travaux d'entretien et de restauration (en régie et par des prestataires extérieurs), le budget prévisionnel des dépenses pour 2019 est le suivant :

	Linéaire de berges en ml	Coût TTC	Coût HT	Aide de l'Agence de l'eau sur HT	Aide du Conseil Départemental sur HT	Aide du Conseil Régional sur HT	Reste à charge Collectivité sur TTC
Etude		5 000	4 166,67	2083,33	416,67	833,33	1 666,67
Entretien *	28 100	90 452,09	80 077,09	0	2 400,00	0	88 052,09
Restauration *	30 549	147 003,54	128 630,73	51 452,29	19 708,62	25 059,48	50 783,15
Mission technicien rivière		37 963,45	37 963,45	15 185,38	0	0	22 778,07
Participation Syndicat Mixte Tescou Tescounet		16 980,00	16 980,00	0	0	0	16 980,00

TOTAL	297 399,08	267 817,94	68 721,00	22 525,29	25 892,81	180 259,98 (sur TTC)
Taux d'aide sur HT			25,65 %	8,41 %	9,66 %	

Total subvention	117 139,10
Taux d'aide sur HT	43,73 %

* L'entretien et la restauration regroupe du travail en régie et le recours aux entreprises. Le rapport TTC/HT n'est pas proportionnel aux taux en vigueur.

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents en date du 14 mai 2019, il vous est demandé de bien vouloir :

- solliciter une aide de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne au titre de son programme 2019,
- solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental de Tarn et Garonne au taux le plus élevé possible,
- solliciter des subventions auprès du Conseil Régional Occitanie au taux le plus élevé possible,
- autoriser Madame la Présidente à signer les conventions financières à venir,
- dire que le Grand Montauban s'engage à prendre en charge tout désistement ou défaillance d'un quelconque co-financeur,
- dire que les crédits nécessaires à la réalisation de cette gestion des cours d'eau sont prévus au budget 2019.

Après délibération du Conseil Communautaire, la proposition ci-dessus est :

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

27 MAI 2019

De sa publication et/ou affichage le :

27 MAI 2019

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 22 mai 2019

La Présidente,
Brigitte BAREGES

